



PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'établissement de l'école Vinet-Souigny, tenue le 20 février 2024, à 19 h.

MEMBRES:

Josée Huard	présidente
Andréanne Benoit	parent
Alexandre Havard	parent
Oriane Crabouillet	parent
Cassandra Panoff	parent
Evelyne Rouillard	parent
François Vinet (substitut)	parent
Catherine N. Morin	enseignante
Marie-Josée Roy	enseignante
Sandra Marquis	enseignante
Ian Venne	service de garde
Marie-Claude Turcotte	directrice adjointe
Martin Tremblay	directeur

1. Accueil et présences

Absent : Oriane Crabouillet, François Vinet

2. Questions du public

Il n'y a pas de public

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Ian Venne QUE l'ordre du jour soit adopté.

CE 23-24-18

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alexandre Havard QUE le procès-verbal soit adopté.

CE 23-24-19

5. Comité de parents (information)

Il n'y a pas de nouvelles informations à ajouter, car la rencontre est le 21 février 2024.

6. Grille-horaire 2024-2025 (approbation)

Il n'y a pas de changement dans la grille horaire. Nous ne pouvons changer les heures dû au transport scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sandra Marquis, membre du conseil d'établissement, d'approuver la grille horaire présentée par la direction. Aucun changement n'a été apporté.

CE 23-24-20

7. Nouveautés de la loi 23 et impacts sur le CÉ (informations)

- Monsieur Martin Tremblay présente une partie de la loi qui concerne le CÉ. Le membre d'un CÉ qui fait défaut d'assister à 3 séances consécutives du CÉ, sans motif jugé valable, verra son mandat prendre fin à la séance qui suit, à moins qu'il n'y assiste (art. 54.1 LIP).
- L'ordre du jour et les documents qui l'accompagnent doivent être transmis aux membres du CÉ et à leurs substituts au moins 7 jours avant la séance.
- Il est désormais possible de tenir les séances du CÉ à distance, en autant que la direction ou un membre du CÉ soit présent physiquement au lieu fixé pour la séance.
- Le CÉ doit être consulté par le DG ou la personne qu'il désigne (plutôt que par la CS/le CSS) sur les critères de sélection du directeur d'école ou de centre.

8. Journée pyjama 23 février 2024 (Opération enfant Soleil)

Le 23 février prochain, nos élèves porteront un pyjama afin de souligner la journée « Porte ton pyjama » pour l'Opération enfant Soleil. Les élèves pourront remettre sur une base volontaire un montant de 2\$ qui sera déposé dans la boîte à cet effet en classe. Par la suite, madame Sarah Durand, enseignante, s'occupera de remettre la somme à l'organisme.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Andréanne Benoit, membre du conseil d'établissement, d'adopter la campagne de financement « Journée pyjama Opération enfant Soleil » le 23 février 2024. L'argent ramassé sera acheminé directement à Opération enfant soleil.

CE 23-24-21

9. Sorties éducatives (approbation et information)

Madame Marie-Claude Turcotte présente les nouveautés. Madame Evelyne Rouillard propose les trois nouvelles activités.

CE 23-24-22

10. Service de garde

La sortie aux glissades a été appréciée par les élèves. Le service de garde veut garder certaines activités qui se déroulent dans des lieux plus éloignés, par contre, nous pourrions aussi considérer, dans les prochaines années, que certaines activités se feraient dans notre ville à Saint-Constant ou dans les environs. Nous regarderons les possibilités pour l'année prochaine afin d'offrir de nouveaux choix aux élèves et nous tenterons de les présenter aux parents avant la fin de l'année 2024.

11. Autres sujets

a) Éclipse solaire

Madame Rouillard se demande ce que notre centre de services fait pour l'éclipse. Des lunettes seront achetées et les élèves seront sensibilisés par le biais de capsules. À la mi-mars nous recevrons les lunettes. Le service de garde aura aussi des consignes qui seront déterminées prochainement.

12. Les « Coups de cœur » et faits saillants de l'école

Semaine des enseignants : merci pour votre excellent travail, elles ont été gâtées

Semaine des inscriptions : environ 60 inscriptions

Glissades et activités du service de garde

13. Levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nolin-Morin QUE l'assemblée soit levée à 19h52

CE 23-24-23

Martin Tremblay

Directeur

Josée Huard

Président(e)